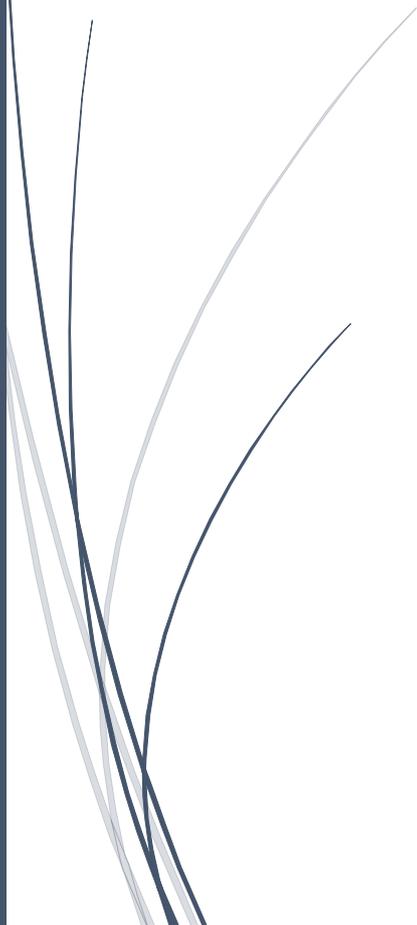




Projet
pédagogique
Accueil de loisirs
14-17 ans
Saison 2019-2020



Sommaire

I- Le contexte	2
II- Présentation de la structure MJC Monplaisir / Espace des 4 Vents.....	2
III- Informations de l'organisateur.....	4
IV- Objectifs pédagogiques	5
V- Présentation du fonctionnement.....	6
VI- Les activités	7
VII- La place du jeune.....	8
VIII- L'accueil d'enfant en situation d'handicap:	8
VIII - L'équipe pédagogique	9
IX - L'évaluation	10
ANNEXES.....	11

Présentation de l'accueil de loisirs 11-17 ans :

I- Le contexte

Depuis 2014, avec l'organisation de la réforme des rythmes scolaires, où l'animateur jeunesse avait pris la direction de l'ALAE, l'espace jeunes n'était ouvert que ponctuellement pendant les vacances et mercredis. Au vue du potentiel non négligeable de jeunes âgés de 11 à 17 ans sur le territoire, la MJC a décidé de repositionner pleinement un animateur jeunesse pour mettre en place un lieu de rencontres, d'activités et de projets qu'il n'y avait plus à ce jour.

La MJC a soulevé l'importance de créer une continuité à l'accueil de loisirs 3- 10 du secteur Moulin à Vent, en proposant aux jeunes de 11 à 13 ans des animations qui répondent à leurs attentes, à leurs envies. Ce lieu repère permet de les accompagner vers l'autonomie et la prise de responsabilités. Ce local doit être un réel lieu de vie pour les jeunes.

II- Présentation de la structure MJC Monplaisir / Espace des 4 Vents

La MJC est une association loi 1901 d'éducation populaire affiliée au nouveau réseau des MJC-MPT R2AS du territoire Ain, Rhône, Saône. La MJC adhère à la déclaration des principes de la confédération des maisons des jeunes et de la Culture (CMJCF).

Elle est gérée par un Conseil d'Administration (CA) composé de trois types de membres :

- Les membres élus parmi les adhérents lors de l'assemblée générale annuelle (être adhérent depuis au moins 3 mois pour présenter sa candidature)
- Les membres de droit (La directrice de la MJC)
- Les membres associés : Compagnies, associations, partenaires...L'association est subventionnée par la Ville de Lyon, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Etat et la Métropole. Elle a une vocation sociale, éducative, culturelle en incluant des dimensions familiales et intergénérationnelles. La MJC propose des services et des actions en direction de tous publics, de tous âges (de la crèche au secteur Retraité). Une carte d'adhésion de 14.50€ est remise à chaque nouvelle famille lors de son inscription.

L'association a fait le choix d'une gestion unique pour deux équipements distincts. Ce choix, en plus de générer des économies d'échelle (coûts de gestion, de pilotage...), a permis de renforcer la démarche transversale de l'équipe sur un certain nombre de projets. . La structure sur Monplaisir dispose d'un bar associatif, d'une salle de spectacle de 144 places géré par un régisseur et de plusieurs salles d'activités (Dojo, salle de danse, salle informatique, salle de musique amplifiée, laboratoire photo...)

1. Localisation géographique et histoire

La MJC Monplaisir est en plein cœur du quartier Monplaisir Lumière située au 25 avenue des Frères Lumière dans le 8ème arrondissement de Lyon. Elle naît en Mars 1962 dans ce quartier qui appartenait autrefois à la commune de La Guillotière, qui est rattachée au troisième arrondissement de Lyon en 1852. Il est ensuite attaché au septième arrondissement à sa création en 1912, puis au huitième à sa création en 1959.

L'espace des 4 vents naît lors de la saison 2015-2016 avec la création pour cette occasion de nouveaux logos. Elle se situe au 27-29 rue Garon Duret dans le 8ème arrondissement de Lyon. Le Grand Trou-Petite-Guille, Moulin à Vent est un quartier du 8e arrondissement de Lyon, centré sur l'église Saint-Vincent de Paul et la place Belleville. Bordé au nord par la voie ferrée, et au sud par le quartier du Moulin à Vent, il fait partie du quartier des États-Unis, du nom du Boulevard partant de l'actuelle ZAC Berthelot et qui conduit à Vénissieux. Une partie de ce quartier est classée en politique de la ville.

2. Valeurs et projet associatif

- ❖ La MJC Monplaisir s'est donné 6 missions principales qui forment le cadre de chacune de ses actions :
- ❖ Participer au développement local en animant des lieux d'expérimentation et d'innovations sociales.
- ❖ Développer des actions et des activités en direction des jeunes, et des habitants du 8eme arrondissement de Lyon
- ❖ Développer des actions culturelles
- ❖ Favoriser la multi culturalité pour tous
- ❖ Développer le partenariat associatif avec des structures collectives dans le champ de l'éducation populaire et de l'économie sociale et solidaire
- ❖ Favoriser les expérimentations, culturelles, artistiques, pédagogiques et sportives

III- Informations de l'organisateur

La directrice de la MJC Monplaisir : Sylviane André

Adresse : 25 avenue des frères Lumière 69008 Lyon

Téléphone : 04-72-78-05-77

Mail : sandre@mjcmonplaisir.net

Adjoint de direction Moulin à Vent : Benoit Souche

Adresse : Espace des 4 Vents 27 – 29 rue Garon Duret 69008 Lyon

Téléphone : 04-37-53-70-24

Mail : bsouche@mjcmonplaisir.net

Responsable Enfance-Jeunesse-Famille : Hakim Khelaifia

Adresse : 25 avenue des frères Lumière

Téléphone : 04-72-78-05-78

Mail : hkhelaifia@mjcmonplaisir.net

Directeur de l'accueil de loisirs 11 -17 ans : Mounir Louah

Adresse 25 avenue des frères Lumière

Téléphone : 04-72-78-05-70

Mail : mlouah@mjcmonplaisir.net

IV- Objectifs pédagogiques

<u>Objectif général: Amener le jeune à être un citoyen actif et participatif afin qu'il puisse agir et se développer</u>	
Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les temps de paroles, d'échanges entre les jeunes pour que leurs idées puissent émerger - Accompagner vers la réalisation de projets individuel ou collectif -Etre acteur de ses loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser de manière régulière des temps d'échanges pour recueillir les idées, les envies à l'aide de différentes méthodes (Brainstorming, débat....) - Mettre en valeur chacune des idées au sein du groupe - Organiser des groupes de travail pour monter des projets - Informer sur les dispositifs existants (service civique...) - Proposer des temps d'animations pour construire sa semaine de vacances et ses projets.
<u>Objectif général: Promouvoir la découverte d'autres cultures, d'autres modes de vie pour comprendre le monde</u>	
Objectifs intermédiaires	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> -Permettre aux jeunes de découvrir d'autres régions, environnements et territoires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des sorties, des séjours dans différents lieux.
<ul style="list-style-type: none"> -Permettre aux jeunes d'acquérir de la culture et de s'épanouir à travers des actions sportives et culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des stages sportifs ou culturels à la semaine - Mettre en place des événements sportifs ou culturels
<u>Objectif général : Permettre une accessibilité à tous</u>	
Objectif intermédiaire	Objectifs opérationnels
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des activités diversifiées et à moindre coût 	<ul style="list-style-type: none"> - Aller à la rencontre du public (animations de proximité directement au quartier, foyer jeunes des collèges de proximité...) - Mise en place d'actions adaptées au public - Mise en place d'action avec une faible participation financière en s'appuyant par exemple des acteurs du territoire.

V- Présentation du fonctionnement

Ouverture de l'accueil de Loisirs (saison 2019-2020)

Vacances d'automne : Du 21-10-2019 au 31-10-2019

Vacances d'hiver : Du 24-02-2020 au 06-03-2020

Vacances de printemps : Du 20-04-2020 au 02-05-2020

Vacances d'été : Du 06-07-2020 au 31-07-2020

Cette année, la MJC a fait le choix de reconsidérer la place des jeunes au sein de la structure en adaptant les inscriptions et les groupes en fonction de l'âge. C'est pour cette raison, que désormais, un programme spécifique sera établi pour les 11-14 ans et un programme qui sera créé par les 14-17 ans sera proposé.

- Lieu: Pour les 14-17ans, l'accueil se fait à la MJC Monplaisir. Les enfants habitants du Moulin à Vent pourront soit venir seul en fonction du souhait des parents soit auront rendez-vous à l'espace des 4 vents si le départ à l'activité se fait de la bas.
- Pour les horaires pendant les vacances scolaires les jeunes sont accueillis en demi-journée, en journée ou en soirée. Les horaires sont spécifiés sur le programme en fonction des activités.

Modalités d'inscriptions:

Les inscriptions doivent se faire dans les locaux de la MJC à la date qui est communiquée aux familles à travers la plaquette, le site ou les affiches.

Pas d'inscription par mail ou téléphone

Aucun remboursement n'est effectué sans justificatif médical

Pièces à fournir pour l'inscription :

- Avis d'imposition
- Fiche sanitaire et renseignement de l'enfant (donnée lors de l'inscription)
- Le règlement financier (chèque, espèces, chèque vacances, carte bancaire, coupons sports)

Modalités de facturation

L'adhésion annuelle de 14.50 euros pour les jeunes à la structure est obligatoire. Elle permet aux jeunes de participer aux activités proposées à l'espace jeunes tout au long de l'année.

Les tarifs sont appliqués en fonction de l'avis d'imposition :

- QF : 0 à 500 : 38€
- QF : 500 à 1000 : 53€
- QF : Jusqu'à 1000 : 69€

La grille tarifaire est indiquée sur le programme d'animation.

Les règles de vie :

Les règles de vie imposées aux jeunes sont volontairement simples. Elles correspondent à notre souci de transmettre les règles minima du vivre ensemble. C'est pourquoi nous construisons en début d'année, les règles de vie avec les jeunes afin qu'ils puissent pleinement s'impliquer à la vie du secteur.

Transports :

La structure met à disposition 2 mini-bus de 9 places qui peuvent servir à se déplacer aux activités ou en départ au séjour. Bien souvent, au vu de la situation géographique de la structure, les TCL sont privilégiés.

Communication :

Le programme d'activité sera disponible toujours 3 semaines avant le début des inscriptions. Le programme sera disponible sur le site internet de la structure, sur les différents lieux d'affichage publics ainsi que dans les collèges de proximité.

Journée type :

La semaine des 14-17 ans est construite soit lors des temps d'accueil pendant les périodes scolaires, soit dès le premier jour des vacances. Les jeunes prennent un temps avec l'animateur référent pour construire le planning à l'aide de différents outils. L'objectif de cette pédagogie est d'impliquer le jeune à la élaboration de sa semaine et de le rendre acteur de ses loisirs. Par conséquent, les journées peuvent être différentes des 11-14 ans. Les activités pourront se dérouler, soit la journée complète si une sortie est programmée, soit en demi-journée, ou en soirée. Bien évidemment, le planning sera fourni aux familles dès lors qu'il sera établi.

VI- Les activités

S'agissant d'une structure d'accueil pour adolescents, le choix des activités proposées repose principalement sur l'engagement des jeunes. A ce titre, il convient pour eux, d'exprimer leurs envies, leurs attentes et de participer à certaines tâches organisationnelles. Il est également intéressant pour les jeunes de s'impliquer véritablement dans la mise en œuvre de projets (être acteur et non consommateur). Fondées sur leurs attentes et leurs projets, ces activités possèdent nécessairement un caractère varié (pratiques sportives, culturelles, culinaires, artistiques, ludiques...). De la nature des activités dépend également la taille des groupes et la mise en place de règles de conduites spécifiques.

Pendant les vacances d'été et d'hiver, des séjours sont organisés. Avant chaque séjour, une réunion a lieu en présence des familles.

VII- La place du jeune

L'adolescence est une période complexe empreinte de contradictions durant laquelle les jeunes sont en quête d'une personnalité et d'une identité qui leur appartiennent. Besoin de reconnaissance et d'affirmation de soi vis-à-vis de ses pairs et des adultes, mais également d'indépendance et d'émancipation vis-à-vis des parents. Pouvoir faire ce qu'ils veulent quand ils veulent. C'est une période d'initiations, de découvertes et d'expérimentations. Ils cherchent à se détacher de l'autorité parentale, ils ont besoin qu'on leur propose un cadre structurant, fait de limites et de repères, à partir duquel ils vont se construire. L'espace jeune 11 - 14 ans participe à l'éducation du jeune et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences. Aux côtés de l'école et de la famille, il est complémentaire dans son développement, et permet de construire des relations différentes avec la commune, l'école et d'autres structures. C'est un lieu d'activités, de découvertes, d'expressions et de loisirs éducatifs qui doivent faciliter l'intégration des jeunes dans la vie sociale.

Chacun peut participer s'il le désire à la mise en place d'une ou plusieurs activités. A chaque fin d'activité et à la fin de la journée, le jeune aide l'animateur au rangement du matériel et des locaux.

VIII- L'accueil d'enfant en situation d'handicap:

Définition :

Selon l'article L114 du code de l'action sociale et des familles :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant »

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ». L'enfant en situation de handicap a donc toute sa place à l'accueil de loisirs. Un projet d'accueil, en amont de sa venue, sera mis en place afin de rencontrer la famille et d'échanger sur les différentes étapes de l'accueil. Ses besoins spécifiques et les aménagements de fonctionnement éventuellement nécessaires seront identifiés en amont pour permettre le meilleur accueil possible

VIII - L'équipe pédagogique

Le personnel

L'équipe encadrante se compose de plusieurs professionnels diplômés ou ayant de l'expérience dans l'encadrement d'enfants.

Selon la législation, l'équipe d'animation doit être composée au minimum de 50% de titulaires du BAFA.

6 membres permanents composent actuellement l'équipe:

- Un coordinateur Enfance-Jeunesse-Famille
- Un directeur diplômé du BAFD
- 2 animateurs BAFA
- Deux animateurs en contrat de professionnalisation

Plusieurs membres vacataires peuvent rejoindre l'équipe d'animation :

Minimum 50% de titulaires

Maximum de 50% de stagiaires.

Le rôle du directeur :

- Le directeur est garant de la sécurité physique et morale des mineurs.
- Il est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et du respect du projet éducatif de l'organisateur.
- Il a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble de son équipe pédagogique.
- Il gère les relations avec les différents partenaires.
- Il a en charge la gestion quotidienne de l'ACM (administrative, financière et matérielle).
- Il a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires.
- Il détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement du séjour.
- Il organise l'accueil et le départ des jeunes.

Le rôle de l'animateur :

L'animateur est responsable des jeunes et doit assurer leur sécurité physique et morale. Il doit rester vigilant en fonction de l'âge, de l'activité, des capacités, de l'état physique de chacun pour créer une dynamique dans l'activité qui devra inviter les jeunes à s'investir. Il est important de développer un esprit de groupe et de solidarité. L'animateur est un repère pour les jeunes qui vont bientôt passer au stade adulte, il se doit d'avoir une conduite exemplaire. Il doit avoir une attitude active pendant les tâches matérielles (en aidant le jeune) et pendant les activités (c'est l'élément moteur) pour motiver, valoriser et intéresser les jeunes.

IX - L'évaluation

L'évaluation est indispensable au sens que l'on veut donner au projet. Toutes les actions sont évaluées, mesurées, de manière à vérifier si elles sont adaptées au projet, au public et dans quelle mesure ?

Un bilan est établi après chaque vacances scolaires, ce qui permet de voir les points à améliorer, les actions à reconduire, pour voir si on a répondu aux demandes des jeunes ainsi qu'aux objectifs du projet pédagogique. Un bilan aura également lieu deux fois par an pour évaluer les activités des mercredis, vendredis soir hors vacances scolaire.

Au niveau de l'équipe:

En mettant en place une réunion hebdomadaire qui permet d'ajuster les animations, prévoir la logistique et d'anticiper les problématiques. Une réunion est également mise en place en fin de séjour afin d'évaluer le projet dans son ensemble et ainsi donner une nouvelle impulsion au projet suivant.

Au niveau des jeunes:

En incluant un temps d'échange en fin de séance pour connaître leurs ressentis.

Au niveau des parents:

En échangeant avec les parents sur les actions menées durant le projet, l'activité, le séjour. En fin de semaine ou de séjour un pot est organisé avec les parents où l'on visionne un diaporama photos pour illustrer les vacances des jeunes. Cet échange permet également d'avoir un retour supplémentaire des familles.

ANNEXES

Règlement intérieur de l'espace jeunes de la MJC Monplaisir /Espace des 4 Vents

I: L'accueil de loisirs:

L'accueil de loisirs est géré par la MJC Monplaisir qui se trouve dans le 8ème arrondissement de Lyon et qui a lieu au sein de la MJC Monplaisir:

- Pour les 11-17 ans à la MJC Monplaisir au 25 avenue des frères Lumière 69008

II: Le personnel

L'équipe encadrante se compose de plusieurs professionnels diplômés ou ayant de l'expérience dans l'encadrement d'enfants.

Selon la législation, l'équipe d'animation doit être composée au minimum de 50% de titulaires du BAFA.

6 membres permanents composent actuellement l'équipe:

- Un coordinateur Enfance-Jeunesse-Famille
- Un directeur diplômé du BAFD
- 2 animateurs BAFA
- Deux animateurs en contrat de professionnalisation

Plusieurs membres vacataires peuvent rejoindre l'équipe d'animation :

Minimum 50% de titulaires

Maximum de 50% de stagiaires.

III: Le fonctionnement

Vacances d'automne : Du 21-10-2019 au 31-10-2019

Vacances d'hiver : Du 24-02-2020 au 06-03-2020

Vacances de printemps : Du 20-04-2020 au 02-05-2020

Vacances d'été : Du 06-07-2020 au 31-07-2020

1) Les périodes et horaires de fonctionnement

Ouverture de l'accueil de Loisirs (saison 2018-2019)

Aucun jeune ne pourra être déposé avant 09h30 ou quitter le centre avant 17h30. En cas de sortie anticipée, un justificatif devra être fourni (attestation médicale.....)

2) Les repas

Les repas ne sont pas fournis. Les parents des jeunes fréquentant la structure devront fournir le pique-nique.

Les goûters sont fournis par la MJC.

3) Les activités

En aucun cas, l'équipe d'animation ne saurait être tenue responsable en cas de perte, de vol, de détérioration de vêtements, d'objets de valeurs oubliés dans les locaux.

Mieux vaut éviter que les jeunes ne soient porteurs de vêtements neufs ou d'objets de valeurs.

Une tenue vestimentaire adaptée est demandée (Basket...)

4) Les obligations :

La participation à l'accueil de loisirs doit se faire dans le respect. Chaque jeune doit se sentir responsable de la propreté générale du centre ainsi que du matériel de la MJC. Toute dégradation volontaire ou attitude illégale entraînera si nécessaire l'exclusion temporaire ou définitive du centre de loisirs.

En cas de retard ou d'absence, les parents doivent avertir l'équipe d'animation.

Si le jeune arrive en retard lors d'un départ en activité extérieure, le jeune ne pourra être pris en charge.

IV: Inscription

Les inscriptions doivent se faire dans les locaux de la MJC à la date qui est communiquée aux familles à travers la plaquette, le site ou les affiches.

Pas d'inscription par mail ou téléphone

Aucun remboursement n'est effectué sans justificatif médical

Pièces à fournir pour l'inscription :

- Avis d'imposition
- Fiche sanitaire et renseignement de l'enfant (données lors de l'inscription)
- Le règlement financier (chèque, espèces, chèque vacances, carte bancaire, coupons sports)

V: Les photos

La MJC peut être amenée à diffuser des photos des jeunes sur la presse, son site internet ou tout simplement sur un affichage dans la structure. L'autorisation vous sera préalablement demandée.

VI: Vie quotidienne:

L'accueil se fait à partir de 09h00. Les jeunes accompagnés ou non des parents doivent s'annoncer directement auprès d'un animateur lors de son arrivée.

Dans un souci de respect mutuel, l'horaire de départ devra être respecté.

En cas de modification d'horaires, la MJC prévient les familles.

Je soussigné(e) _____ reconnais avoir reçu et accepté le règlement intérieur de l'accueil de loisirs de la MJC Monplaisir